

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 11 (1926)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction :
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

23^{me} Congrès des Caisses Raiffeisen Suisses

les 18-19 avril 1926, à Lausanne

—o—

Il n'a manqué vraiment qu'un rayon de soleil à ces deux journées où le canton de Vaud offrait dans sa coquette capitale, son hospitalité aux délégués des Caisses Raiffeisen Suisses.

«Lausanne rit au soleil, face à l'eau bleue...», nous avait enseigné préalablement le petit guide gracieusement remis par l'Union. Mais lorsque nous débouchions du tunnel de Chexbres et que devant nos yeux se présente le canton de Vaud, ce sourire est hélas fort piteux. Un brouillard épais et une pluie diluvienne masquent ce coup d'œil merveilleux qui arrache toujours un cri d'admiration à celui qui se rend à Lausanne pour la première fois.

Un programme complet assimilant adroitement l'agréable à l'utile a été élaboré pour ces deux journées. Ce fait contribuera pour beaucoup à la réussite de la manifestation.

Le dimanche après-midi

diverses excursions à travers la ville ont lieu, sous la direction de quatre instituteurs lausannois, tous anciens caissiers de Caisses Raiffeisen, qui gracieusement, se sont mis à la disposition des délégués.

Lausanne, la perle du Léman, conserve des vestiges pittoresques de sa longue histoire et offre aux visiteurs des curiosités et des contrastes toujours renouvelés. Ici, c'est le vieux Lausanne, quartiers aux étroites ruelles, aux escaliers de bois, aux fontaines allégoriques, le tout imprégné de cette poésie que dégage toujours le bon vieux temps. Là, ce sont les rues où la circulation fiévreuse, le somptueux quartier des Banques, les hôtels luxueux..., allégories de la vie moderne. Lausanne a aussi de remarquables jardins, des monuments, de magnifiques édifices publics. Nous nous sommes attardés à visiter sa cathédrale, imposant édifice en style gothique, construit sous le règne du Pape Grégoire VIII, et inauguré en 1275, en présence de Rodolphe de Habsbourg. Nous avons admiré le Château, le Palais de Rumine, qui abrite une partie de l'Université et des musées, le Palais du Tribunal fédéral, ainsi que le nouveau Palais actuellement en construction, et qui remplacera bientôt celui de Montbenon. Nous sommes descendus aussi à Ouchy, le petit port sur le Léman...

Ces diverses excursions nous ont fait connaître Lausanne; elles ont permis à tous les délégués de s'imprégner de sa poésie, de vivre quelques instants de sa vie.

Après avoir pris possession des logements qui leur avaient été préalablement réservés dans huit hôtels de la ville, tous les délégués sont réunis le soir, au Casino Municipal de Montbenon, pour la *soirée de réception*. La salle est magnifiquement décorée. Parmi la verdure, des palmiers et des fleurs, les écussons des 22 cantons ressortent encadrés de drapeaux. Au fond, face à la table présidentielle, les écussons des cantons de Vaud — siège du Congrès — et de St-Gall, siège de l'Union, harmonisent leurs mêmes couleurs verte et blanche, sous l'emblème fédéral.

Plus de deux cents délégués sont présents. Ils sont venus nombreux de tous les confins de notre pays, témoignant ainsi d'une façon éclatante tout l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre belle institution nationale. La participation de la Suisse alémanique est spécialement forte. Ils sont quarante du canton d'Argovie, et les huit Caisses de Bâle-Campagne ont adressé à elles seules 31 délégués. Nombreuse aussi est la délégation fribourgeoise, valaisanne, st-galloise, soleuroise.

Il est 8 heures 30, lorsque M. Liner, député, président de l'Union souhaite en quelques mots, d'une haute envolée, une cordiale bienvenue aux délégués et aux invités. Il exprime sa satisfaction de voir combien nombreuse est la participation à cette première «Landsgemeinde Raiffeisen» en Suisse romande. Il rappelle que c'est dans le canton de Vaud, dans la petite commune de Valeyres-sous-Rances qu'est née, il y a de cela vingt ans, la première Caisse Raiffeisen Vaudoise et romande. Elle fut constituée par M. le pasteur Rochat, en collaboration avec M. le curé Traber. — M. Rochat que nousussions aimé voir aussi parmi nous ce soir, a été malheureusement empêché, et s'est fait excuser. — Le canton de Vaud a de suite été un sol dans lequel le mutualisme de crédit a plongé de profondes racines; il compte aujourd'hui 38 Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), avec plus de 3000 membres. «Amis vaudois, s'écrit M. le président Liner, nous sommes venus du nord, de l'est, du centre de la Suisse vous présenter le salut cordial des membres suisses allemands de l'Union; nous vous remercions pour le travail accompli dans le domaine du mutualisme de crédit agricole, ainsi que pour votre constante fidélité confédérale et pour l'accueil hospitalier que vous nous avez préparé». Nos réviseurs nous ont parlé souvent de cette traditionnelle hospitalité vaudoise; nous sommes heureux de la goûter aujourd'hui. Nous avons dans notre Association, des membres de quatre langues différentes. Mais tous, étroitement unis par un idéal commun, savent travailler en commun, malgré les différences de langues, de mentalités, et de mœurs.

Puis M. Liner termine en saluant particulièrement dans l'assemblée M. le juge fédéral Strebel, M. Blanc, secrétaire agricole vaudois; M. Howald, collaborateur scientifique du Secrétariat des Paysans, à Brougg; lesquels ont bien voulu honorer la réunion ce soir, de leur présence. Il propose encore comme major de table M. le professeur Schwaller, lequel est acclamé.

Pour ceux qui avaient déjà eu l'occasion d'entendre M. Schwaller et qui connaissent toute la verve et l'humour qui le caractérisent, cette élection est déjà à elle seule un gage de la pleine réussite de la soirée. Cette attente ne fut point démentie. S'exprimant alternativement en français, en allemand et en schwyzerdutsch, notre major de table trouve un bon mot pour tous. Les Vaudois, dit-il, ont écrit sur leur drapeau: «Liberté et Patrie». Ils aiment la liberté et ils aiment leur Patrie. Mais ils ne sont pas seuls à le faire. Tous ici présents avons le même sentiment..., donc ce soir, Messieurs, nous sommes tous Vaudois!!!

Pris c'est M. Golay, l'actif et compétent représentant du canton de Vaud dans le Comité de direction de l'Union Suisse, qui

se lève et en s'exprimant dans la langue de Goethe, adresse aux Confédérés le salut du canton de Vaud.

Soyez les bienvenus sur le sol vaudois, vous qui venez du nord, de l'est, du centre de la Suisse, pour vous rencontrer avec vos amis de langue française. C'est pour nous, Vaudois, un honneur et un plaisir particulier de pouvoir vous offrir l'hospitalité dans notre capitale. Si c'est la première fois que vous vous trouvez en Suisse française et que vous entendez parler autour de vous une langue différente de la vôtre, n'allez pourtant pas croire que vous vous trouvez sur un sol étranger. Non, vous êtes toujours bien dans cette même Suisse chérie, et si nous ne parlons pas la même langue que vous, nous aimons cependant notre Patrie d'un amour égal au vôtre. Nous sommes étroitement unis par un même amour commun de la liberté. Cet esprit d'indépendance est puissant dans le canton de Vaud. Vous connaissez notre histoire. Si les Montagnards des Waldstätten purent conquérir leur liberté en 1291 déjà, le pays de Vaud dû gémir longtemps sous le joug Savoyard et des baillis bernois. Ce n'est que durant le dix-huitième siècle qu'il obtint son indépendance politique et pu être reçu dans la Confédération. Nous avons eu de grands hommes qui ont travaillé pour cette émancipation: le major Davel, Frédéric César de la Harpe. Nous avons eu des penseurs comme Vinet, Secrétan. Tous ont travaillé pour la liberté politique et intellectuelle de notre pays. Enfin il est venu aussi des hommes qui luttèrent plus modestement peut-être, mais utilement aussi, pour l'indépendance économique du peuple de nos campagnes en fondant des Caisses Raiffeisen.

La première Caisse est née en 1906. Aujourd'hui le canton de Vaud compte 36 Caisses affiliées et en outre six à dix qui ne font pas partie de notre faisceau. Pourquoi ces Caisses restent-elles à l'écart? C'est qu'elles croient aliéner leur indépendance en faisant partie de notre Union. Tous ici, nous sommes convaincus et proclamons que c'est au contraire justement notre Union qui assure l'indépendance aux Caisses, en les empêchant de tomber sous la tutelle des banques.

Le mouvement Raiffeisen a commencé rapidement aussi en Suisse romande. Il a suffi de six ans seulement pour que le grain jeté par M. le curé Traber germe dans le sol vaudois et y porte des fruits. S'il nous a fallu 75 ans pour conquérir notre indépendance politique, six ans seulement ont suffi pour que l'idée de l'indépendance économique s'implante dans nos campagnes et arrive à une réalisation pratique.

Si nous pouvons nous réjouir aujourd'hui des beaux résultats obtenus, nous devons reconnaître que nous les devons en partie à l'appui et au soutien constant de notre Union Suisse. Nous lui exprimons en conséquence notre reconnaissance pour son activité, et l'a remercions aussi d'avoir choisi aujourd'hui Lausanne comme lieu du Congrès.

Espérons que la réunion de ce jour permettra de mieux nous connaître encore, d'apprécier nos mentalités différentes. Puisse le Congrès de Lausanne, donner une impulsion nouvelle au mouvement Raiffeiseniste dans le canton de Vaud et en Suisse romande.

Fraternité chrétienne, liberté économique et politique, sous la protection divine, voilà l'idéal auquel nous sommes attachés.

Cette belle péroraison de M. Golay est accueillie par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

M. le curé Waldesbühl apporte ensuite le salut de la forte délégation argovienne, à laquelle est venu s'ajouter ce soir un compatriote qu'ils sont fiers de posséder dans la cité vaudoise, M. le juge fédéral Strebel. Prenant la parole, celui-ci fit ressortir la puissance du rôle de la classe moyenne et laborieuse dans la vie d'une nation. Il rend hommage et salue toute œuvre qui a pour but d'émanciper et de faciliter cette classe; soutien constant de l'Etat: il salue particulièrement et rend hommage à l'activité des Raiffeisenistes et de leurs dirigeants et est heureux de

pouvoir passer quelques instants avec eux dans une cité qui possède à un degré particulièrement élevé le sentiment national suisse. C'est pour lui une satisfaction de constater tout particulièrement avec quelle entente et qu'elle union parfaite des êtres de quatre langues différentes travaillent vers un même idéal.

M. le Dr Boelsterli apporte le salut de la Suisse centrale et exprime l'espoir que le Congrès de l'an prochain soit tenu à Einsiedeln, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette Caisse. Enfin, M. le curé Sapin (Fribourg) salue les délégués des autres cantons romands, particulièrement du Bas-Valais, Genève et Jura-Bernois. Il se réjouit des résultats obtenus ici aussi, grâce à l'appui constant de l'Union.

Le vin blanc des beaux côtes de Lavaux coule dans les verres. Un excellent orchestre joue des airs populaires entonnés souvent par l'assemblée entière. Sur la scène alternent des productions littéraires, des ballets nombreux et variés de jeunes gymnastes. Partout on s'entretient cordialement. Nous sommes en effet tous Vaudois ce soir, notre major de table l'a bien dit!

Mais le temps passe rapidement, et cette charmante soirée appartient déjà au passé.

23^{me} Assemblée générale ordinaire

Il pleut toujours à torrent lorsque nous mettons le nez à la fenêtre, le lendemain matin. Vraiment le dieu Phébus ne nous est pas clément. Cependant plus de 200 délégués sont accourus encore des cantons de Vaud tout particulièrement, de Fribourg, du Valais et du Jura-Bernois. Même la jeune Caisse genevoise d'Avusy est représentée par huit délégués.

Après le contrôle des procurations, la séance est ouverte à 9 h. 45 du matin, dans la magnifique salle de La Rotonde, face au lac et aux Alpes.

Trois cent quatre-vingt-quinze délégués sont présents, représentant 164 Caisses. A la table présidentielle prennent place M. le conseiller d'Etat Faza, qui fut longtemps président de la Caisse d'Apples; MM. Howald (Brougg), Blanc (Lausanne), notre conférencier, et Muller, directeur de la Société Fiduciaire et de Révision, à Zoug.

M. le conseiller d'Etat Porchet, malheureusement empêché, s'est fait excuser, de même que M. Rosset, syndic de Lausanne, et Rochat, fondateur de la Caisse de Valeys.

La presse s'est fait également représenter.

M. Liner, président de l'Union ouvre les débats en souhaitant aux délégués une cordiale bienvenue à cette vingt-troisième assemblée générale. Il est heureux de constater que la convocation à une réunion, au cœur de la Suisse romande, a obtenu partout un bon écho, et que la participation est particulièrement nombreuse. Le développement qu'ont pris les Caisses Raiffeisen ces dernières années, spécialement en Suisse occidentale, atteste qu'ici comme ailleurs, l'idée de l'entraide personnelle a plongé de profonde racine dans la population campagnarde. Il montre que la puissance de la solidarité est capable de former et d'affermir un organisme qui après de débuts modestes, embrasse des contrées appartenant à quatre langues nationales et provoque partout le même enthousiasme. Le canton de Vaud est le seul qui soutienne matériellement ses institutions; l'Etat verse en effet un subside annuel à la Fédération Vaudoise et dans une nouvelle loi sur la protection de la Viticulture, il a prévu des contributions aux frais de fondation de nouvelles Caisses. Il est donc simplement juste et équitable que nous tenions aujourd'hui notre assemblée générale dans le pays de Vaud et que nous y accourions avec joie des autres cantons, rendant aux représentants vaudois une main fraternelle pour délibérer ensemble joyeusement et fructueusement.

La magnifique situation du siège de notre conférence et l'enthousiasme habituel pour les Caisses Raiffeisen et leur Union

ont produit leur effet. Puisse la grande participation à cette assemblée être le point de départ d'un nouveau développement. Il y a encore d'autres contrées entières, demeurées étrangères à notre mouvement; elles doivent être aussi gagnées à notre cause. La plupart des associations économiques n'ont souvent pour but que l'intérêt d'une seule profession, tandis que les Caisses Raiffeisen comme sociétés coopératives de crédit d'exploitation travaillent dans l'intérêt de tous les états et de toutes les professions des classes moyennes de la campagne; avec les économies amassées dans une commune, elles soutiennent les travailleurs habitant celles-ci en leur offrant la possibilité d'obtenir à des taux modérés le capital d'exploitation dont ils peuvent avoir besoin; elles ont pour effet de régulariser les taux, elles préservent notre peuple d'amères désillusions en détournant les placements spéculatifs à l'étranger et concourent ainsi à la prospérité.

Dans l'espoir de fructueuses délibérations, M. Liner déclare la séance ouverte.

Il est procédé immédiatement à la constitution du Bureau de l'Assemblée. Est élu président: M. le conseiller national Boschung (Uebestorf-Fribourg), lequel dirigera les débats dans les deux langues. Sont désignés comme scrutateurs: MM. Dr Bøelsterli (Einsiedeln), Bovv (Puidoux), Lenherr (Waldkirch), Reidi (Schmitten).

M. Liner, président, présente le «Rapport du Comité de direction de l'Union sur l'Exercice 1925», lequel est immédiatement rapporté en français par M. Golay.

Dans la politique économique générale, l'année 1925 est caractérisée par une détente générale. Les besoins de compréhension qui s'imposaient de plus en plus aux peuples de l'Europe sous la pression des nécessités économiques se sont pour ainsi dire cristallisés dans la célèbre Conférence de Locarno.

Alors que certaines branches de notre économie nationale ont manifesté une réjouissante activité durant l'année dernière, il y en a malheureusement d'autres, parmi lesquelles d'importantes industries ne sont pas sorties de leur état de crise.

Dans le domaine financier de la Suisse, l'année écoulée a apporté un déclassement lent et progressif du marché monétaire et préparé une réduction modeste des conditions d'intérêts. Le rétablissement en équilibre des budgets a réveillé la confiance des déposants étrangers et contribué à l'affermissement de notre devise reconnue excellemment stable.

Notre Union se présente dans une excellente situation à la clôture de son vingt-troisième exercice durant lequel de notables progrès ont été réalisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Non seulement le nombre des nouvelles Caisses est presque le double de celui de l'année précédente, mais le chiffre du bilan et du mouvement général donne des résultats réjouissants. Les rapports de révision constatent également que de réels progrès ont été accomplis dans l'administration des Caisses. Le nombre des nouvelles Caisses s'élève à 29; deux anciennes se sont dissoutes volontairement, de sorte que l'Union comprend au 31 décembre 1925, 375 Caisses. Depuis le 1^{er} janvier 1926, un certain nombre de nouvelles associations ont été constituées ce qui permet d'espérer que prochainement la 400^{me} Caisse Suisse pourra être accueillie dans notre faisceau fédéral. Des Caisses constituées en 1925, dix appartiennent au canton du Valais, cinq à Argovie, quatre au Jura-Bernois, trois à Thurgovie, deux à Fribourg et une à chacun des cantons de Lucerne, Soleure, Uri, St-Gall et Vaud. Nous nous sentons pressés d'exprimer aux promoteurs de ces fondations: M. Puipe (Sierre), M. le chanoine Werlen (Sion), MM. Montavon, curé (Boécourt), Howald (Brougg), Dr Stadelmann (Escholsmatt), Raemy, curé (Morlon), Blanc (Lausanne), notre reconnaissance particulière pour leur activité couronnée de succès.

Glaris, Zoug et Neuchâtel sont toujours les seuls cantons ne possédant aucune Caisse Raiffeisen.

Avec l'augmentation de 1925, la somme du bilan de toutes les Caisses dépasse 160 millions de francs et l'avoir en Caisse d'épargne des 85,000 déposants atteint 71 millions, en chiffre rond. Malgré une marge de taux très modeste, nos Caisses disposent actuellement dans leurs réserves d'une fortune propre de quatre millions de francs, fortune qui est utilisée là où elle a été massée et dans l'intérêt des agriculteurs et des classes moyennes des populations campagnardes.

A côté de cela, grâce aux conditions d'intérêts avantageuses et aux facilités qu'ont les 32,000 membres de nos Caisses d'effectuer leurs opérations sur place, on peut dire qu'ils économisent plus d'un million par an en paiement d'intérêts, débours, etc. et en outre, des millions qui sans cela, reposeraient inutilement, sont recueillis par nos Caisses jusque dans les villages de montagne les plus reculés, mis en circulation, et par conséquent rendus productifs.

Les chiffres que nous présentons paraissent certainement bien modestes, comparés à ceux des grandes banques. Mais il est un fait digne de remarque, c'est que ce sont des êtres de conditions moyennes qui ont amassé ces 160 millions par leur seule force déployée dans la voie de l'entraide mutuelle et du désintéressement, et apporté par là un puissant appui à la classe moyenne et paysanne, soutien d'Etat. Si dans nos villages, au lieu de se tenir à l'écart, certaines personnes soutenaient énergiquement les Caisses Raiffeisen dans l'intérêt de leur classe, et surtout s'il régnait toujours dans les milieux gouvernementaux une neutralité bienveillante à l'égard de nos associations, les résultats qui sont atteints pourraient être facilement doublés.

A l'extension de l'Union correspond un développement égal de la Caisse Centrale. Les chiffres de son bilan reflètent en petit, la confiance dans l'ensemble du mouvement et de plus grande disponibilités sur le marché monétaire. De 13,6 millions, le chiffre du bilan est monté à 15,3 millions, tandis que le mouvement général dans sa forme simple, de huit millions plus élevé que celui de l'année précédente, atteint 295 millions. Le résultat de l'exercice est de nouveau très satisfaisant, permet d'attribuer aux parts sociales l'intérêt maximum statutaire de 5 % et d'effectuer un versement de fr. 40,000 aux réserves, dont le montant atteint ainsi fr. 200,000.

Comme jusqu'ici, la Direction de la Caisse Centrale a voué une attention toute spéciale à la liquidité de la Caisse, de sorte qu'il lui a été possible de satisfaire promptement, par ses propres moyens, tous les besoins ordinaires et extraordinaires des Caisses affiliées. 45 % des dépôts confiés sont ou bien disponibles à vue ou peuvent être réalisés en peu de temps. Une bonne proportion de moyens liquides est nécessaire, car aux échéances trimestrielles, deux à deux et demi millions de francs sont nécessaires à nos Caisses qui les demandent en peu de jours à notre Centrale. De même qu'on exige des Caisses un placement conforme aux prescriptions éprouvées des statuts, la Caisse Centrale s'est tenue strictement à la règle qui lui est imposée et s'est abstenue complètement de toutes opérations séduisantes, promettant d'être lucratives, mais qui auraient été contraires aux statuts. La plus grande partie de l'argent qui lui a été confié a été prêté aux Caisses affiliées, constituées exclusivement sur le principe de la responsabilité illimitée. Cent quatre-vingt-quinze Caisses étaient débitrices au 31 décembre dernier et les 180 autres, créancières de l'Union. Le reste est placé principalement en papiers-valeurs indigènes de premier choix, ou auprès de solides établissements financiers du pays.

L'ensemble du bilan ne présente aucun engagement à l'étranger.

Au cours de l'année écoulée, notre Caisse Centrale a pu

de nouveau servir heureusement de chambre de compensation entre les contrées de notre pays diversement partagées au point de vue des récoltes, bonnes ou mauvaises, suivant les endroits, et a ainsi contribué à soutenir notre agriculture. Nous nous réjouissons en particulier d'avoir pu prêter une aide précieuse à des populations montagnardes, pauvres en capitaux.

Dans le bâtiment de l'Union, nous avons effectué divers travaux d'aménagement et d'amélioration, entr'autre l'installation d'une chambre forte souterraine, répondant aux exigences modernes. Cela n'a pas seulement pour effet d'assurer à la garde de nos propres papiers-valeurs une garantie absolue, mais encore d'offrir à nos Caisses affiliées l'occasion d'assurer sans conteste, sous tous les rapports, la conservation de leurs titres, acte de cautionnement, etc.

Au beau résultat de cet exercice ont contribué de nouveau des bénéfices extraordinaires, réalisés dans le commerce des titres et des effets en portefeuille. Cela est dû surtout au savoir-faire de M. Stadelmann, l'administrateur de notre Caisse Centrale, en qui nous avons le bonheur de posséder un véritable financier, et qui, par de sûres opérations, grâce à ses excellentes relations dans les milieux financiers et à force de travail et d'économie dans son administration a de nouveau obtenu plus de gain que ne permettrait d'en espérer la marge restreinte entre les taux-débiteurs et les taux-cranciers. Malgré l'extension des affaires, les frais généraux présentent une diminution en pour cent de la somme du bilan; ils n'en constituent que les deux tiers et comprennent en outre les dépenses occasionnées par les nouvelles fondations, la propagande, la défense des intérêts des Caisses et spécialement les frais de révision. Le coût de l'administration de la Caisse Centrale seule entre dans les frais généraux pour un peu moins d'un demi pour cent du bilan, et ce pourcentage se rapproche ainsi de beaucoup de celui des Caisses locales dont la moyenne des frais généraux est de 0,4 %.

C'est de nouveau avec un légitime sentiment de satisfaction que nous pouvons terminer notre rapport. Un regard en arrière nous montre que la solidarité et la fidélité dans la coopération ne sont pas des illusions, et qu'au contraire lorsqu'elles unissent les forces des petits et des faibles, de grandes choses peuvent être accomplies par leur moyen.

Ce que nous voyons aujourd'hui est le résultat d'un fidèle travail en commun de près de 23 ans et les Caisses Raiffeisen avec leur Union sont une éclatante démonstration de la vérité de ce bel adage : « L'Union fait la Force ! » L'aide mutuelle et la confiance dans la direction de l'Union ont produit des résultats tels que nous n'avons pas osé en espérer de pareils il y a une dizaine d'années. Le réseau toujours plus étendu de nos Caisses nous fournit le moyen d'élever et de soutenir les travailleurs, les petits paysans, la classe moyenne en général et la Caisse Centrale indépendante forme le solide point d'appui qui manquait dans les années 1900 à 1915. C'est elle qui a apporté aux Caisses le bien précieux entre tous de l'indépendance; elle consacre pour elles chaque année plus de fr. 30,000 au service des révisions et elle contribue enfin essentiellement à la considération de l'ensemble du mouvement.

La bonne intelligence dans le travail en commun des Caisses et de l'Union et l'observation stricte des principes éprouvés de Raiffeisen sont le gage des succès futurs et de la prospérité de l'ensemble de notre organisation. Avec satisfaction, nous constatons que durant l'année écoulée, les relations entre les Caisses et l'Union furent à peu près partout et toujours non seulement bonnes, mais cordiales; il n'y eut d'exception que là où l'on n'a pas compris que le premier devoir de l'Union est de faire respecter les principes Raiffeisen. Les rapports entre les autorités de l'Union, l'administration et le personnel furent constamment excellents.

Dans ces circonstances, nous croyons pouvoir regarder l'avenir pleins de confiance, et en poursuivant sans relâche le travail futur dans la voie où nous sommes entrés, clôturer dignement dans deux ans, le premier quart de siècle d'activité des Caisses Raiffeisen Suisses qui font honneur aux Raiffeisenistes, du Léman au lac de Constance, du Rhône au Rhin, et tout spécialement à leur premier directeur, le vénéré M. le curé Traber, qui vit encore aujourd'hui dans le modeste village thurgovien de Bichelsee et à qui nous adressons encore une pensée de reconnaissance.

Ce rapport du Comité de direction de l'Union est écouté avec la plus profonde attention, et immédiatement M. le professeur Schwaller, présente en français et en allemand, un très substantiel et incisif « Rapport du Conseil de Surveillance de l'Union ».

Cet exposé, plein d'utiles remarques et de judicieuses recommandations à l'égard des organes dirigeants des Caisses affiliées, est développé avec une ardente conviction par l'orateur. Il sera publié prochainement in-extenso dans « Le Messager Raiffeisen ».

Le Conseil de surveillance de l'Union soumet à l'assemblée, les propositions suivantes :

1^o Les comptes et bilan ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1925 sont approuvés et décharge donnée aux organes responsables.

2^o Il sera attribué aux parts sociales l'intérêt maximum statutaire de 5 %.

3^o Un versement de fr. 40,000 sera effectué aux réserves, et le solde de fr. 5,594,61 sera reporté à compte nouveau.

Soumises à l'assemblée, ces propositions sont admises à l'unanimité et sans discussion.

M. le Dr Bölsterli (Einsiedeln) demande que les intéressants rapports du Comité de direction et du Conseil de surveillance soient portés à la connaissance de toutes les Caisses par la publication intégrale dans les organes de l'Union. Il sera fait droit à cette motion.

Les affaires administratives étant ainsi entièrement liquidées, M. Blanc, secrétaire de la Chambre Vaudoise d'Agriculture présente en français et en allemand une très intéressante conférence sur ce sujet d'actualité : « Le rôle des Caisses de Crédit Mutuel ». Cette conférence dont le texte a déjà été publié dans le numéro d'avril de ce journal, est écoutée avec attention et le conférencier chaleureusement applaudi.

Vu l'heure avancée, M. le conseiller national Boschung, qui assumait avec maîtrise la direction des débats, clôt la séance. Il est midi et demi.

Il remercie les délégués et les invite à un travail toujours plus intense pour la vulgarisation de la belle idée du crédit mutuel agricole.

Puis c'est le banquet qui réunit à nouveau délégués et invités dans la Salle des spectacles. Un modeste, mais excellent dîner est servi. La salle offre un coup d'œil charmant : une vraie « société des nations » en petit. Les Genevois voisinent avec les St-Gallois et font fort bon ménage. Un délégué du Bas-Valais est perdu dans la délégation thurgovienne. Un Argovien s'empresse de prendre place à côté d'un Vaudois et s'entretient avec lui, péniblement sans doute, mais cordialement.

Au dessert, M. le président Liner, dans une charmante improvisation, s'adresse encore aux délégués. Il propose d'envoyer au promoteur du mouvement Raiffeisen en Suisse, M. le curé Traber, à Bichelsee, dont le grand âge n'a pas permis d'assister à cette réunion, un télégramme de sympathie, ce qui est adopté par acclamation.

Puis M. Howald, rédacteur, chef de la Division pour le Crédit Agricole au Secrétariat des Paysans à Brougg, relève en quelques mots, l'influence des Caisses Raiffeisen sur la situation générale du crédit agricole dans notre pays. Pendant que dans

d'autres domaines du mouvement coopératif une certaine stagnation tend aujourd'hui à se faire sentir, les Caisses Raiffeisen ne font qu'accentuer chaque jour leur rôle et affirmer leur puissance bienfaisante. Il cite des exemples où une véritable crise de crédit existe dans les localités qui ne possèdent pas de Caisse locale. Il voit dans les organisations Raiffeisen, le levier puissant qui émancipe et sauve maints agriculteurs. Les luttes, les sarcasmes, les mépris dont les Caisses Raiffeisen sont parfois l'objet ne sont qu'une forme de la crainte inconsciente qu'inspire toute force nouvelle. Elles sont la meilleure réclame pour elles. Il lève son verre et boit à la prospérité et au développement constant des Caisses Raiffeisen Suisses.

M. Scherrer, député, vice-président de l'Union, exprime sa satisfaction de la pleine réussite du vingt-troisième Congrès annuel. Les Vaudois ont bien fait les choses; il les remercie chaleureusement pour leur charmant accueil. L'assemblée de Lausanne a permis aux délégués, suisses allemands et romands, de se connaître davantage et de s'apprécier. Ils ne pourront à l'avenir que mieux marcher la main dans la main.

Les tables lentement se dégarnissent. L'assemblée de Lausanne restera dans la mémoire de tous ceux qui eurent le privilège d'y assister. Les espérances que nous avons mises en elle ont été pleinement remplies; elles ont même dépassé notre attente. Cette réunion marquera dans les annales de notre organisation nationale.

Quelques mots des opérations financières

La science moderne de «l'actuaire» n'est qu'une branche d'une autre science, vieille de plusieurs siècles: l'économie politique et sociale. Elle a comme la plupart des autres sciences, une partie théorique et une partie pratique. Sa partie expérimentale est la statistique, qui observe et traduit dans des nombres ou des graphiques, les phénomènes relatifs à la formation et à la circulation des richesses d'un pays, au mouvement de sa population et au développement de son bien-être matériel. Sa partie théorique comprend l'application des mathématiques aux opérations financières. Elle est beaucoup plus compliquée qu'on ne le croit communément; elle nécessite la connaissance et l'usage du calcul infinitésimal; aussi éviterons-nous de nous laisser entraîner dans des développements trop ardu. Nous nous contenterons de prendre les résultats fournis par l'algèbre, de les étudier et d'en tirer profit au point de vue pratique pour les lecteurs du «Messager», qui sauront en tirer parti pour leur conduite personnelle, et nous croirons n'avoir pas perdu notre temps si la lecture de ces lignes peut les mettre en garde contre toute tentation de jeu ou de spéculation, développer en eux le goût de l'épargne et leur donner l'idée de faire fructifier les modestes économies qu'ils pourront réaliser.

I. Prêt à intérêt.

1^o HISTORIQUE. — Le prêt à intérêt paraît avoir été pratiqué de toute antiquité. Chez les Egyptiens, il était permis à la condition que le capital ne pût être doublé. Chez les Perses, il n'existait pas, parce que c'était un crime de contracter un emprunt. Les Grecs et les Romains exigeaient des emprunteurs, des taux très élevés, et les créanciers avaient droit sur la liberté des débiteurs insolvables.

On sait que la loi mosaïque interdisait le prêt à intérêt, et l'on peut juger par les Livres des Prophètes, que dès cette époque les Juifs étaient déjà bien portés à enfreindre cette loi.

Aujourd'hui personne ne conteste la légitimité du prêt à intérêt. Nos mœurs modernes étant telles, il est incontestable que tout prêteur rend service à l'emprunteur et que tout service mérite un salaire. On ne comprendrait vraiment pas

aujourd'hui qu'un individu puisse monter une usine avec ses capitaux et la faire exploiter à son compte par un régisseur, et que ce même individu ne puisse rien retirer de son argent s'il le prête au même régisseur pour exploiter directement la même usine. De même qu'un billet de banque représente de l'argent monnayé, de même les capitaux peuvent représenter une industrie ou un commerce, et si cette industrie ou ce commerce prospère, on pourra bien dire que ce sont les capitaux qui fructifient, malgré le vieil axiome des ennemis de l'intérêt: «l'argent n'enfante pas!».

2^o INTÉRÊTS COMPOSÉS. — Les calculs d'intérêts simples n'offrant aucune difficulté, nous abordons tout de suite la question des intérêts composés. Nous supposons toujours que l'intérêt n'est exigible qu'à la fin de chaque année, et qu'il se réunit au capital pour fructifier les années suivantes.

Dans les calculs, on prend généralement pour taux non pas l'intérêt de 100 francs, mais l'intérêt de 1 franc par an et on le désigne par r . Soit a la somme prêtée, A , ce que devient ce capital au bout de n années. Nous comprenons facilement que 1 franc, au bout d'un an devient $1 + r$, au bout de 2 ans $(1 + r)(1 + r)$ ou $(1 + r)^2$, et au bout de N années $(1 + r)^n$. Nous aurons ainsi la formule apprise à l'école primaire: $A = a(1 + r)^n$.

L'expression $(1 + r)^n$ peut croître rapidement avec r et n ; elle grandit comme les termes d'une progression géométrique, lentement d'abord, puis beaucoup plus vite. Ainsi un capital placé à 3% n'est doublé qu'au bout de 23 ans et demi, tandis qu'à 4% il le sera dans l'espace de 18 ans; à 5% dans 14 ans; à 6% dans l'espace de 12 ans, et ainsi de suite.

Pour nous donner une idée de l'accroissement du capital avec le temps, calculons approximativement les puissances successives de 2, c'est-à-dire $2^1, 2^2, 2^3, \dots, 2^n$. C'est le problème du jeu d'échecs sur lequel on dépose un grain de blé sur la première case, 2 sur la deuxième, 4 sur la troisième, 8 sur la quatrième, en doublant toujours le nombre des grains. Ces différentes puissances de 2 ont un nombre de chiffres à peu près égal au produit de l'exposant par 0,3; ainsi 2^{64} sera représenté par un nombre de 64 fois 0,3 ou 19 chiffres.

Si un capital placé au 5% est doublé en 15 ans, il sera quadruplé en 30 ans; après 45 ans il vaudra dix fois sa valeur primitive; au bout de 60 ans, 24 fois, et ainsi de suite. Au bout d'un siècle, il sera plus que centuplé. Un franc placé au commencement de notre ère à 4% aurait aujourd'hui cent fois doublé et vaudrait 2^{100} , c'est-à-dire un nombre de 100 fois 0,3 ou 30 chiffres. Cette somme fabuleuse représenterait un bloc d'or plus gros que notre planète terrestre; et pourtant un mètre cube et demi de ce précieux métal vaut plus de cent millions!

Certains économistes, effrayés de telles conséquences, ont considéré comme immoral le prêt à intérêt composé, ou tout au moins ils ont proposé d'en modifier la formule et d'en réduire, légalement le taux. Mais de telles réglementations seraient difficilement applicables. Du reste, c'est un fait évident que plus la fortune d'un pays s'accroît, plus le taux moyen de l'intérêt diminue; si la formule $(1 + r)^n$ tendait avec le temps à s'accroître démesurément, le taux r diminuerait et tendrait vers zéro. Il existe donc forcément une limite qui ne peut être dépassée. Il faut toutefois reconnaître que de grosses fortunes soigneusement entretenues pendant plusieurs générations peuvent constituer un danger pour les sociétés; heureusement plusieurs causes, entre autres les frais de succession et les partages entre plusieurs enfants, viennent faire contrepoids à de tels envahissements.

Dans les formules précédentes, nous avons supposé le capital et l'intérêt exprimés en francs, on pourrait le faire en adoptant comme base le mark, la livre sterling, etc., pourvu que l'on con-

serve pour le taux l'intérêt de l'unité de monnaie. De même, nous avons admis le temps exprimé en années. Mais on pourrait bien admettre que l'unité de temps sera le trimestre, le mois ou même le jour. Dans ce cas, le taux sera l'intérêt de 1 franc pour le temps correspondant. On appelle «taux équivalents» ceux qui, relatifs à des unités de temps différentes, font acquérir dans le même intervalle, des valeurs identiques à un même capital. Il est facile de deviner que si l'on capitalise les intérêts tous les mois ou tous les jours, le capital final sera augmenté; et que pour un capital identique, le taux équivalent diminuera légèrement. Les algébristes étudiaient même le cas du «taux instantané», où l'intérêt s'ajoute au capital à chaque intervalle de temps infiniment court. Nous nous souvenons avec plaisir de ces années lointaines où sous le contrôle d'un sympathique professeur, nous nous livrions à cette gymnastique algébrique du taux instantané.

A la théorie des intérêts, se rattache celle de l'escompte et des taux différés. En général, on appelle capital différé, un capital qui ne doit être payé qu'au bout d'un certain temps. La valeur «actuelle» d'un tel capital est évidemment inférieure à sa valeur «nominale»; c'est la différence de ces valeurs qui constitue l'escompte. Ainsi l'escompte n'est qu'un intérêt établi ordinairement au taux de 5% dans le commerce. Il serait tout naturel de calculer cet intérêt sur la valeur actuelle du capital, ce serait l'escompte «rationnel». Mais les banques, prétextant que les calculs sont plus faciles avec la valeur nominale généralement exprimée en chiffres ronds, ne connaissent que l'escompte «en dehors». En réalité, celui-ci est tout à l'avantage du banquier. Cet avantage vaut à peu près l'intérêt de la différence entre les deux valeurs du capital. Ainsi un capital de 100 francs, escompté pour un an, au 6%, vaut actuellement 94 francs avec l'escompte commercial, tandis que rationnellement c'est une valeur nominale de 106 francs qui vaut aujourd'hui 100 francs. La différence n'est pas considérable quand le temps est relativement court; elle vaudrait 0 fr. 0392 seulement pour un capital de 100 francs, escompté à 4 mois; mais elle croît assez rapidement avec le temps; ainsi elle monterait à 0 fr. 34% pour un an. C'est le porteur du billet qui est obligé de supporter cette perte.

Il est assez rare que des sommes soient dues au bout de plusieurs années; en pareil cas, le banquier aurait soin de déduire l'escompte calculé à intérêts composés.

V. R.

Marché monétaire

L'amélioration qui est intervenue sur le marché monétaire vers la fin de l'an dernier a pu heureusement se maintenir durant les premiers mois de cette année. Les établissements de crédit officiels ont réduit le taux de leurs obligations et bons de caisse au 4 $\frac{3}{4}$ %, et aujourd'hui même quelques-uns d'entr'eux lancent quelques ballons d'essais pour une réduction au 4 $\frac{1}{2}$ %, taux appliqué depuis longtemps déjà par les grandes banques commerciales.

EN CAISSE D'EPARGNE, le taux courant appliqué est de 4 $\frac{1}{4}$ %, parfois même 4%. En compte-courant, on bonifie aujourd'hui le 3, 3 $\frac{1}{2}$ %, moins naturellement, la commission usuelle sur le roulement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les bulletins des principales Bourses suisses, nous pouvons constater que le rendement de nos principaux fonds publics, avec garantie de l'Etat et des communes s'est plus ou moins stabilisé sur la base du 4 $\frac{3}{4}$ %. Donc une simple obligation de caisse à court terme offre un rendement équivalent à celui d'un emprunt d'Etat à longue échéance. Les bulletins boursiers relatent aussi que les transactions s'accroissent particulièrement, actuellement sur le marché des actions et papiers spéculatifs, délaissant plus ou moins celui des obligations.

Que font maintenant, dans cette situation générale, les taux débiteurs? Lentement, et après de grandes hésitations, ils semblent vouloir aussi emboîter le pas aux taux créditeurs, dans leur marche rétrospective. Les banques cantonales et crédits fonciers demandent du 5 $\frac{1}{4}$ % de leurs débiteurs hypothécaires (premier rang). Quant au crédit d'exploitation, toujours le plus délicat et le plus onéreux, le débiteur doit toujours payer du 6% et même souvent davantage encore.

Les besoins en capitaux de la Confédération, des cantons et des communes ayant fortement diminué, nous voyons le capitalisme suisse se porter à nouveau sur les placements à l'étranger. Comme avant la guerre, les rendements élevés qu'ils offrent exercent de nouveau leur attrait fascinateur. A-t-on déjà complètement oublié les néfastes expériences faites dans ce domaine? En outre, il ne faut pas oublier que la pléthore actuelle de disponibilités provient en majeure partie de capitaux provenant des pays à change incertain. Qu'un assainissement de la situation monétaire puisse intervenir dans ces pays, la plus grande partie de ces capitaux sera retirée et une nouvelle tension ne manquera pas de se produire sur notre marché financier. De ce fait, cette exportation exagérée de capitaux est un danger constant pour la vie économique de notre pays. Il faut aussi que les milieux dirigeants de notre haute finance encouragent l'initiative indigène dans de saines entreprises en maintenant les conditions d'intérêts à des taux modérés pour contribuer également à une diminution du coût de la vie.

L'instabilité constante des taux a été un des fléaux dont a souffert l'agriculture durant la période d'après-guerre. Aussi les Caisses de Crédit Mutuel doivent-elles se faire un rôle de chercher, par une politique financière appropriée, à stabiliser ces taux. Dans ce but elles doivent chercher à se procurer «le plus de capitaux possibles à long terme, et aux meilleures conditions possibles».

A l'heure actuelle, les taux ayant été ramenés sur une base rationnelle, le moment est opportun pour faire campagne de propagande afin d'obtenir de nouveaux dépôts. C'est une nécessité absolue pour une Caisse Raiffeisen de profiter de toutes les occasions favorables pour s'attirer des capitaux «à bon compte». Elle doit chercher non seulement à obtenir les capitaux utiles pour les besoins courants, mais aussi à constituer des réserves pour les époques de crise, toujours possibles.

Si un revirement vient à se produire sur le marché financier, toute Caisse Raiffeisen qui aura su tisser son activité sur ce canevas, disposera alors pleinement des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de ses sociétaires en crédit d'exploitation, et ceci, à des conditions toujours avantageuses. «De l'argent obtenu à des conditions favorables permet naturellement des prêts à des taux avantageux».

Beaucoup trop de Caisses vivent au jour le jour, sans souci du lendemain. Il ne suffit pas de faire seulement de la propagande, de s'attirer des dépôts quand le besoin s'en fait sentir. Il faut élargir ses vues, regarder davantage vers l'avenir.

Etant donné les garanties de premier choix qu'elles offrent, les Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), ne doivent pas aujourd'hui payer plus du 4 $\frac{3}{4}$ % à 5% au maximum pour leurs obligations de caisse. Elles ne doivent jamais oublier que leur rôle primordial est de faciliter le débiteur en appliquant à ce dernier surtout, des taux les plus avantageux possibles.

Pensées

Qui n'amasse pas disperse.

Il faut savoir économiser les sous pour pouvoir, à l'occasion, dépenser les écus.